

prise le 9 janvier 1961 par le bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort sur Mer et de Saintonge demandant que la date de la rentrée scolaire soit reportée au Lundi 18 septembre 1961.

### Le Conseil Municipal

— considérant le préjudice qui résultera pour la Ville de la date de la rentrée scolaire fixée au Vendredi 15 septembre 1961.

— émet le vœu que cette date soit reportée au Lundi 18 septembre 1961

Approuvé à l'unanimité

## Regularisation de 8 avenants aux Marchés du Casino Municipal.

M. Matrat, rapporteur

M. Matrat fait d'abord l'exposé sur la situation financière du Casino Municipal à la date du 31 Décembre 1960.

La reconstruction du Casino a été dès le 1<sup>er</sup> jour de son entrée en fonction, la préoccupation majeure de ce Conseil Municipal.

Lors des premières réunions, Monsieur le Maire faisait connaître qu'il attachait une importance primordiale à la construction du Casino et il présentait qu'il allait porter tous ses efforts personnels, pour résoudre ce problème.

A son avis deux impératifs dominaient les autres :

le 1<sup>er</sup> - ne continuer à construire que si la construction jusqu'alors réalisée était solide.

le 2<sup>e</sup> - vérifier si le financement des travaux restant à faire, était possible.

M. le Maire prit donc connaissance de l'ensemble du dossier du Casino, il s'entretint personnellement avec les techniciens et les juristes de la Ville et du Casino, et dès les premiers jours d'avril 1959, il pouvait résumer la situation de la manière suivante :

### a) Sur le plan juridique -

Il existait un volumineux dossier de contentieux entre la Société des Casinos et la Ville de Royan et de nombreuses instances judiciaires et cours.

Sur le plan administratif -

mais, mais les adjonctions ne furent conformes  
 qui ultérieurement, différents conseils être,  
 en effet, étudiés par les Commissions compétentes.  
 Toutefois les entreprises avaient été préalablement pré-  
 venues que la réalisation des travaux pourrait  
 avoir lieu en deux tranches, susceptibles d'être  
 séparées l'une de l'autre par un avis de plus ou  
 moins longue durée, laissant les possibilités finan-  
 cières de la ville.

Un premier pourcentage des prix offerts par  
 les différents lots de lot, dépassait la mesure  
 que le financement était possible.

Le montant total des prix offerts pour l'em-  
 prente des lots 1 à 13, s'élevait en effet à 335.445 000  
 alors que l'estimation de base de l'architecte  
 était de 331.000.000

L'architecte, M. Forest, a  
 toujours prétendu, en effet, que l'indem-  
 nité du MRL devrait de 218 000 000  
 et non de 231.000.000

montant officiellement notifié à la ville

de Rougemont dans la séance du 22 mai 1959, le Conseil  
 décide donc que les travaux allaient être poursuivis  
 et il autorise le maire à passer les marchés les plus  
 précis, soit les lots 7, 8 + 9 et 10 indépendamment pour  
 la terminaison de la Route, pour la date du  
 15 août 1959.  
 Au cours du 22 novembre 1959 et du 14, le -

pour le remplacement  
 "turn" par de  
 que le remplac  
 haute centrale  
 8 mètres - Les  
 enlever une d  
 approximation

rapport technique  
 Municipal de  
 du Baccara. Reten  
 pour les, d'on  
 trame globale de  
 le 6

signal de la, d'c  
 et d'usage de la  
 portant sur les  
 tapissées sur les  
 précisions en train  
 quel, d'ou une  
 5. en vision

et depuis le Mu  
 et dans l'ancien  
 dans  
 bien du stade  
 les valent arch  
 sur exposé de  
 direction de Ma  
 rité à faire

sur l'ensemble.

Le changement et quelques autres améliorations de plâtrerie prescrits par l'Architecte causeront une dépense supplémentaire de

4.200.000

Par ailleurs le service de sécurité prescrira une installation spéciale de grand secours sur la scène de la salle de spectacles, non envisagée à l'origine par l'Architecte.

Des bouches d'arrosage et des canalisations supplémentaires d'alimentation intérieure, la pose de glace dans les lavabos, ensemble non prévus au marché initial, créa une dépense supplémentaire de

1.800.000

L'entreprise "Pelage Peinture" dut procéder à des travaux d'enduit des poteaux de la rotonde, des galeries, et, également, à l'arrachage des clous et papiers sur le ciment du plafond de la rotonde, etc... d'où un supplément de

1.000.000

L'entreprise Belle fut également amenée à réaliser, en supplément de son marché les canalisations pour évacuation des eaux de l'intérieur de la rotonde, les châssis de ventilation de la partie supérieure de la rotonde, des châssis supplémentaires pour le bar de la superstructure, d'où une dépense supplémentaire de

1.500.000

Enfin, la réalisation des jardins, décorations florales, mâtifs, allées, etc... entraîne une dépense d'environ

2.000.000

Soit un total de travaux supplémentaires d'environ, qui, s'ajoutant aux prévisions initiales de allait porter le coût total de la construction à

38.000.000

235.000.000

273.000.000 env.

272.895.516

chiffre exact

Les marchés et avenants réguliers à ce jour totalisent :

235.443.050

pour lesquels le conseil n'ont de prendre une délibération et autorisant l'emprunt.

2. aménagement des jardins du Casino et la clôture extérieure, non compris dans les dépenses exposées dans ce rapport, pourront être partiellement financées par la taxe de séjour en 1961.

### Delibération

#### Le Conseil Municipal

Tu les marchés passés pour la reconstruction du Casino Municipal avec les entreprises France et Colonies, Videau, Delmas, Mongrand, Sodis, Belfrini, Delage, Bette, Mourlon et Bonnin.

Tu les devis de travaux supplémentaires présentés par ces entreprises,

Tu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 12 janvier 1961,

Tu l'avis favorable de la Commission des Finances,

#### décide

d'autoriser le Maire à passer les avenants suivants avec les entreprises ci-dessous et pour un montant total de 214.056,76 NF.

Lot n° 1 - France et Colonies	65.499,20 NF
Lot n° 2 - Chauffage : Videau	1.675,23
Lot n° 5 - Ferronneries : Bette	15.460,00
Lot n° 6 - Menuiserie : Delmas	38.083,11
Lot n° 7 - Sanitaire : Mongrand	17.780,09
Lot n° 8 - Moquette : Sodis	3.903,91
Lot n° 9 - Plafonds : Belfrini	42.251,27
Lot n° 11 - Peinture - vitrerie Delage	9.243,68
ardoises : Mourlon	1.400,--
Jardins : P. Bonnin	18.760,37

#### Total

214.056,76 NF

- dit que les dépenses seront imputées sur le chapitre "Reconstruction du Conseil Municipal"

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire déclare que l'exposé qui vient d'être fait a le mérite d'être clair et loyal - Il est pu être présenté d'une manière plus optimiste ; en effet, il n'a pas été tenu compte de certaines diminution de marchés pour travaux.

